



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23140992

le.

Déposé / Reçu le

26 OCT. 2023

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0444 294 939**

Nom

(en entier) : **Bureau Van Hecke & Co**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **avenue Louise 343 – 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - nomination d'un administrateur

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 24 octobre 2023 :

[...]

Première délibération

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Frans VAN HECKE, avec effet immédiat, de la fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée générale remercie l'administrateur pour le travail accompli jusqu'à sa démission.

Deuxième délibération

Afin de pourvoir à son remplacement, il est décidé, par l'actionnaire unique, de nommer Madame Anzhela ALESHINA, domiciliée à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 213 b14, en qualité de nouvel administrateur de la société.

Cette nomination prend effet immédiatement, pour une durée indéterminée.

Le nouvel administrateur exercera son mandat à titre gratuit.

Troisième délibération

Pouvoir, avec faculté de substitution, est donné à Me Christophe Hoogstoel et Me Amélie Dopchie, dont le cabinet est situé à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 235 (9^{me} étage), agissant conjointement ou séparément, aux fins de la représenter en vue d'assurer les formalités de publication légale et, si nécessaire, de modifier les enregistrements auprès des autorités compétentes (y compris auprès de l'administration de la TVA OU de la Banque-Carrefour des Entreprises) en raison des décisions prises au cours de cette réunion

[...]

Christophe Hoogstoel,
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)